

Zéro pesticide à Annemasse

En signant la charte « Zéro pesticide dans nos villes et villages » en octobre 2014, la Ville s'est engagée à supprimer l'emploi des pesticides sur les espaces publics de son territoire.



La Ville obtient le label « Ville Zéro Pesticide »

Tout récemment la Ville a été récompensée par l'obtention du label « Ville zéro pesticide ». Ce label a été officiellement remis à la Ville le 15 mai 2019, lors des Portes Ouvertes au Centre Horticole, rue du Brouaz, en présence de Monsieur le Maire, des élus, de France Nature Environnement Haute-Savoie et de nombreux visiteurs.

La Ville d'Annemasse a engagé une réflexion pour diminuer les pesticides dès 2008 afin de **préserver la santé des agents et des usagers**. Cette démarche visait également à **préserver la biodiversité en ville et la qualité des eaux**. Cette action a été renforcée en 2014 par la signature avec la Région Rhône Alpes et relayée FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTE-SAVOIE (ex FRAPNA), de la charte « Zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Alors que l'interdiction est effective sur l'espace public depuis 2017 (Loi Labbé), la Ville d'Annemasse n'utilise plus ce type de produits sur ces espaces publics depuis 2016 ; **pour les particuliers cette interdiction est effective depuis le 1^{er} janvier 2019**.

Les jardiniers de la Ville sensibilisés

Pour mener à bien cette réflexion, les agents du service des Parcs et jardins ont été sensibilisés en participant à des journées professionnelles puis formés à de nouvelles pratiques de lutte contre la présence des animaux nuisibles ou des herbes indésirables.

Rapidement, la lutte biologique a été utilisée dans les serres et les espaces verts pour lutter contre les pucerons, les cochenilles, la processionnaire du pin... Cette technique est en perpétuelle évolution et permet aujourd'hui de se défendre contre les maladies cryptogamiques (les champignons).

Concernant les espaces verts, les jardiniers ont appris également à porter un regard différent sur l'espace public. Aujourd'hui, plutôt que de désherber les allées des cimetières, le service les engazonne ; ce qui permet également de lutter contre les puits de chaleur en ville et de réduire la température en période de canicule.

Même si l'usage de ces produits est encore toléré dans les cimetières et les stades, la Ville d'Annemasse a décidé de ne plus les utiliser sur l'ensemble de ses espaces.

